Direction du Projet Réacteur Jules HOROWITZ

Cahier des charges

Prestation de fourniture de 2 citernes d'effluents et équipements sur le chantier RJH

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Date d'approbation
A. TOPIN TOPIN ASSYSTEM Signature numérique de TOPIN ASSYSTEM Date : 2026.11.02 09:02:40 +01'00'	**Voir chapitre A**	**D. GARASA** GARASA Denis 793508 Signature numérique de GARASA Denis 793508 Date : 2026.11.09 11:08:02 +01'00'	

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

A. VERIFICATION MULTIPLE :

Vérificateur	Visa et date
N. JANNIN	JANNIN Nicolas 764891 Signature numérique de JANNIN Nicolas 764891 Date : 2026.11.03 17:58:33 +01'00'
I. BURDET	I. BURDET 266089 I. BURDET 266089 2026.11.05 19:24:25 +01'00'
B. CAMMAS	CAMMAS Bruno 165548 Signature numérique de CAMMAS Bruno 165548 Date : 2026.11.05 18:47:52 +01'00'

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

C. PROTECTION DE MARCHE :

Niveau de protection du marché
Cocher la case :

☒ Libre

❑ Sensible ❑ sans enquête administrative ❑ avec enquête administrative

❑ Classifié ❑ avec accès ❑ avec détention ❑ Secret ❑ Très Secret

Spécial France ❑ OUI☒ NON

Intervention sur le périmètre du CEA/DAM ❑ oui ☒ non

MDS ☐ OUI ☒ NON

Protection des informations (application de l'IGI 1300 arrêté du 09 août 2021)

Cocher la case :
☒ Le présent cahier des charges / DCE ne contient aucune information sensible ; il peut être mis en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA
☐ Le présent cahier des charges / DCE contient des informations sensibles ou DR : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA ne peut se faire qu'en utilisant des conteneurs ZED.

☐ Le présent cahier des charges / DCE contient des informations classifiées : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA est interdite.

Signature Correspondant Sécurité Projet Kevin HEYDON	Signature Correspondant Sécurité Projet HEYDON Kevin 288939 Signature numérique de HEYDON Kevin 288939 Date : 2026.11.09 10:45:01 +01'00'

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

SOMMAIRE

0 TERMINOLOGIE 6

1 OBJET DU DOCUMENT 8

2 DOCUMENTS APPLICABLES 8

3 CONTEXTE ET PERIMETRE D'INTERVENTION 8

3.1 PRESENTATION DES INTERVENANTS 8

3.2 PRESENTATION DU SITE RJH 8

3.3 PRESENTATION DES BATIMENTS 9

3.3.1 PRESENTATION DES BATIMENTS DU RJH 9

3.4 HORAIRES D'OUVERTURE DU CHANTIER 10

3.5 FERMETURE DU CHANTIER 10

4 DETAIL DE LA PRESTATION 10

4.1 CONTEXTE DU CONTRAT 10

4.2 NATURE ET CONTENU DE LA PRESTATION 10

4.2.1 Description du principe de stockage temporaire 10

4.2.2 Caractéristique du stockage d'effluents temporaire 11

4.2.3 Schéma de principe 14

4.2.4 Prestation à réaliser 14

4.3 PART ESTIMATIVE SUR DEVIS PREALABLE 14

5 SPECIFICATIONS RELATIVES À LA PRESTATION 15

5.1 CONNAISSANCE DES LIEUX 15

5.2 OBLIGATIONS DU TITULAIRE 15

5.3 CO-ACTIVITE 15

5.4 SECURITE 15

5.5 CONDITIONS D'INTERVENTION 15

5.6 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 16

6 ORGANISATION ET CADRES ADMINITRATIF DU MARCHE 16

6.1 HABILITATION DES INTERVENANTS 16

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

6.2 NON-CONFORMITE 16
6.3 ORGANISATION ET SUIVI DES PRESTATIONS 16
6.3.1 Surveillance des prestations 16
6.3.2 Le correspondant du titulaire 16
6.3.3 Réunion d'enclenchement 17
6.3.4 Réunions de travail 17
6.4 DOCUMENTS À PRODUIRE PAR LE TITULAIRE 18
6.4.1 Documents à produire à la suite de la réunion d'enclenchement des travaux 18
6.4.2 Documents à produire tout au long des travaux 18
6.4.3 Documents à produire à la clôture du marché 19
6.4.4 Nature des documents 19
6.5 MOYENS A LA CHARGE DU TITULAIRE 19
6.5.1 Moyens de communication 19
6.5.2 Les équipements nécessaires à l'exécution de ses prestations 20
6.5.3 Moyens mis à disposition par le CEA 20

7 DUREE DU MARCHE 20

8 ANNEXE 1 : EXEMPLE DE MODELE DE CAPACITE 21

9 ANNEXE 2 : EMPLACEMENT PREVISIONNEL DES CAPACITES 8

10 ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES CHIMIQUES D'ENTREE DANS LA STEP EI CADARACHE 8

11 ANNEXE 4 : EI25 9

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

0 TERMINOLOGIE

AEP	Alimentation en Eau Potable
BPE	Bon Pour Exécution
BPU	Bordereau de Prix unitaire
CDC	Cahier Des Charges,
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et aux Énergies Alternatives,
CSPS	Coordonnateur Sécurité Protection Santé,
EI	Effluents industriels
EPI	Équipement de Protection Individuelle,
FDS	Fiche de Données de Sécurité
FNC	Fiche de Non-Conformité,
HMT	Hauteur Manométrique Totale
IGC	Instruction Générale de Chantier,
LDE	Liste des Documents à Émettre
OPC	Ordonnancement Pilotage et Coordination
PAQ	Plan Assurance Qualité,
PGCSPS	Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé
PPSPS	Plan particulier Sécurité et Protection de la Santé,
QSHE	Qualité Sécurité Hygiène Environnement,
RCE	Responsable Corps d'Etat
REX	Retour d'Expérience
RJH	Réacteur Jules Horowitz,
SMA	Service marchés et Achats

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent Cahier Des Charges (CDC) a pour objet de définir les modalités techniques et les limites de prestation de fourniture de 2 citernes d'effluents et leurs équipements sur le chantier RJH.
Le TITULAIRE s'engage envers le CEA à exécuter l'ensemble des prestations décrites dans le présent Cahier des charges et ce conformément aux règles de l'art, à la législation et aux règlementations en vigueur.

2 DOCUMENTS APPLICABLES

La liste des documents applicables est donnée dans le document DOC-0047937-Ind A.

3 CONTEXTE ET PERIMETRE D'INTERVENTION

3.1 PRESENTATION DES INTERVENANTS

- Les missions de Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre sont assurées par le CEA, et plus particulièrement par l'Equipe Projet RJH,
- La partie commerciale est assurée par la Supply Chain du projet RJH,
- La coordination du chantier en matière de sécurité et de protection de la santé est assurée par le CSPS en charge de la coordination du chantier RJH, contrôlée par le Projet RJH,
- La coordination des accès au chantier est de la responsabilité du Projet RJH,
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination des activités de tous les lots de travaux est réalisé par la cellule OPC.
- La fourniture des équipements, leur montage et les essais sont de la responsabilité d'entreprises divisées en lot selon leur corps de métier et les contrats qui les lient au CEA.

3.2 PRESENTATION DU SITE RJH

La prestation objet de la présente consultation, s'inscrit dans le cadre du projet de construction du Réacteur nucléaire expérimental Jules Horowitz (RJH). Ce réacteur et ses installations annexes constituent à terme une INB (Installation Nucléaire de Base) implantée sur le Centre d'Études Nucléaires du CEA de Cadarache, sur la commune de Saint Paul lez Durance (Bouches du Rhône).

Le chantier du RJH est régit par le décret 94-1159 du 26 décembre 1994, chantier clos et indépendant. L'accès au chantier s'effectue par la route Bargette extérieure au centre du CEA de Cadarache, l'entrée au chantier est gérée par un poste de gardiennage indépendant.

L'accès du personnel depuis le poste de garde se fait via le chemin piéton prévu à cet effet. En complément, le CEA assure un service de navette depuis le poste de garde jusqu'à

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

plusieurs points de la zone de cantonnement RJH. Les accès véhicule sont réservés aux véhicules de chantier.

3.3 PRESENTATION DES BATIMENTS

3.3.1 PRESENTATION DES BATIMENTS DU RJH

Les plans des bâtiments seront fournis au Titulaire à la réunion d'enclenchement.

3.3.1.1 Constitution de l'unité nucléaire (U.N)

L'unité nucléaire est composée du bâtiment réacteur et du bâtiment des annexes nucléaires :

- Le bâtiment réacteur (BUR). Il est constitué de 7 niveaux.
- Le bâtiment des annexes nucléaires (BUA). Il est constitué de 8 niveaux.

3.3.1.2 Bâtiments nucléaires associés (B.A)

Les bâtiments nucléaires associés sont composés :

- Du bâtiment vestiaires (BAV) constitués de 5 niveaux
- Des bâtiments de sauvegarde voies A et B (BASA et BASB) constitués de 3 niveaux
- Du bâtiment d'entreposage (BAE) (à venir)
- Du bâtiment noyau dur (BND) (à venir)

3.3.1.3 Bâtiments moyens supports (B.M)

Les bâtiments moyens supports sont composés :

- Du bâtiment des réfrigérants (BMR). Il est constitué de 3 niveaux.
- Du bâtiment des magasins (BMM). Il est constitué de 2 niveaux.
- Du bâtiment d'exploitation (BMX). Il est constitué de 2 niveaux.
- Du bâtiment Poste d'accueil (PGZ). Il est constitué de 1 niveau.
- De la galerie BMN. Elle est constituée de 1 niveau.

3.3.1.4 Galeries et caniveaux

Plusieurs galeries et caniveaux sont présents sur le chantier RJH :

- Galeries BAGA et BAGB
- Caniveaux BMT

3.3.1.5 Présentation des extérieurs

Dans le cadre de la construction du RJH, une zone de cantonnement est située à proximité des bâtiments du RJH. Elle regroupe notamment les bases vies des entreprises intervenantes sur le Projet RJH et des zones de stockage.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

3.4 HORAIRES D'OUVERTURE DU CHANTIER

L'horaire d'ouverture « normal » du lundi au vendredi est :

- Pour les bases vies → de 7H00 à 19H30
- Pour le chantier → de 5H00 à 21H00

Ces horaires peuvent évoluer suivant le volume d'activités du chantier.

3.5 FERMETURE DU CHANTIER

Le Chantier est normalement ouvert tous les jours de l'année. Certains jours fériés sont amenés à être travaillés pour les besoins du chantier. Le Titulaire doit donc s'organiser pour répondre aux besoins du chantier pendant les jours ouvrés et fériés travaillés. Le Titulaire est informé, par note, des jours de fermeture du chantier avec un préavis de 1 mois.

Il pourra être amené au Titulaire de travailler, selon les travaux, des samedis avec un préavis de 72 heures.

4 DETAIL DE LA PRESTATION

4.1 CONTEXTE DU CONTRAT

Les essais fluides sont actuellement en cours sur le chantier RJH, à la suite de la mise en service des circuits du bâtiment BMR (MFA → air comprimé, MFV → eau de ville piquée sur le réseau AEP, et MFD → eau déminéralisée). À la date de rédaction du présent cahier des charges, ces opérations génèrent un volume d'effluents d'environ 50 m³ par mois.
Ces quantités sont appelées à augmenter avec la poursuite de la mise en service des réseaux fluides du chantier RJH. Il est donc nécessaire de mettre en place un système temporaire de stockage des effluents, permettant leur échantillonnage ainsi que leur rejet dans le réseau d'EI du CEA.
Les effluents concernés sont essentiellement :

- Les condensats d'air ;
- Les rejets du poste de déminéralisation ;
- Les eaux de rinçage.

La qualité requise des eaux pour rejet dans le réseau d'EI du CEA est définie annexe 3.

4.2 NATURE ET CONTENU DE LA PRESTATION

4.2.1 Description du principe de stockage temporaire

Le système à mettre en place devra être composé d'un poste de relevage des effluents et de capacités de stockage tampon (2 citernes-remorque de type ISO).
Lors de la production d'effluents liquides transitant via le réseau d'EI du PRJH, le poste de relevage installé dans un regard du réseau d'EI permettra leur transfert vers une des deux capacités de stockage. Lorsque cette capacité atteindra son niveau maximal, elle devra être isolée afin de permettre la réalisation de prélèvements par le Projet RJH et d'analyses par la section STL du CEA Cadarache.
Pendant la phase d'analyse, les effluents produits seront dirigés vers la seconde capacité de stockage, afin d'assurer la continuité des activités.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

Après validation de la conformité des analyses par le STL, les effluents contenus dans la capacité isolée seront évacués vers le réseau d'EI du centre.
La gestion des effluents devra ainsi être assurée par une alternance de remplissage et d'exploitation entre les deux capacités de stockage.

4.2.2 Caractéristique du stockage d'effluents temporaire

Le système à mettre en place devra répondre aux caractéristiques suivantes.

4.2.2.1 Capacités de stockage

- Fourniture de deux capacités de stockage d'un volume unitaire compris entre 25 et 30 m³ et d'une capacité de charge de 25t à 30t.
- Les capacités devront être facilement déplaçables, notamment par :
 - Passage de fourches,
 - Compatibilité transport routier norme ISO,
 - Dispositifs adaptés au levage.
- Les capacités devront être empilables afin de permettre l'adaptation du dispositif aux contraintes de coactivité du chantier.
- Les capacités pourront être de type conteneur-citerne ISO 20 pieds ("tank container") ou équivalent (voir annexe 1).
- Les capacités devront être équipées d'évents permettant leur maintien à la pression atmosphérique.
- Mise en place de bacs ou bâches de rétention sous les conteneurs-citernes, dimensionnés à la plus grande des 2 valeurs suivantes :
 - 100% de la capacité de la plus grande citerne ;
 - 50% de la capacité totale des citernes associées

4.2.2.2 Poste de relevage des effluents

- Fourniture d'une pompe de relevage présentant les caractéristiques suivantes :
 - Débit minimum : 25 m³/h en tenant compte des pertes de charges aval et de la hauteur des citernes ;
 - Encombrement compatible avec l'installation dans un regard du réseau d'effluents industriels (EI) ;
 - Équipée d'une crépine de protection ou surélevée afin d'éviter l'aspiration de gravillons ou de corps étrangers.
 - Démarrage automatique ou manuel
- Fourniture de deux baudruches obturantes pour canalisation DN 200, installables dans un regard du réseau d'EI. La première sera installée dans le regard de relevage, la seconde dans le regard d'évacuation en aval, permettant un double isolement. Ces baudruches devront être équipées d'un moyen de contrôle de pression par installation d'un manomètre ainsi que d'un moyen d'appoint de la pression. Ces fonctions de contrôle et d'appoint devront être réalisable sans descendre dans les regards d'EI.
- Fourniture d'un clapet anti-retour sur la ligne de refoulement, au plus proche de la pompe.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

- Le regard depuis lequel sera relevé les effluents devra être protégé pour éviter tout risque de chute du personnel ou matériel.

4.2.2.3 Réseau de transfert vers les capacités

- Fourniture d'un jeu de flexibles et/ou tuyauteries permettant l'alimentation des deux capacités.
- Ces équipements devront être :
 - Protégés contre le gel et les UV ;
 - Equipés de vannes d'isolement pour chaque citerne, situées en sortie de la pompe de relevage.
- Le diamètre des lignes sera proche du DN 80 et sera optimisé au regard des performances requises de débit de relevage.

4.2.2.4 Réseau de vidange des capacités

- Fourniture d'un jeu de flexibles et/ou tuyauteries permettant la vidange des capacités vers un regard du réseau d'EI.
- Les lignes devront être protégées contre le gel et les UV.
- Chaque citerne devra être équipée :
 - D'une vanne d'isolement sur la ligne de vidange ;
 - D'une vanne commune sur le collecteur de vidange.
- Le diamètre des lignes sera proche du DN 80 et sera optimisé au regard des performances requises de débit de vidange/brassage.
- Le regard dans lequel sera refoulée les eaux provenant des citernes devra être protégé pour éviter tout risque de chute du personnel ou matériel.

4.2.2.5 Système de brassage et de vidange

- Fourniture d'une pompe de vidange / brassage présentant les caractéristiques suivantes :
 - Débit minimum : 5 m³/h en tenant compte des pertes de charges aval et de la hauteur des citernes
 - Démarrage manuel uniquement
- Les lignes de vidange ainsi que les trous d'homme en partie supérieure des citernes devront comporter les piquages nécessaires pour permettre :
 - La vidange,
 - Le brassage des effluents avant échantillonnage.
- Les fonctions vidange et brassage n'ont pas à être réalisable simultanément.
- Fourniture d'un filtre ou d'une crépine à l'aspiration de la pompe de brassage/vidange afin de protéger les équipements.
- La pompe de brassage ainsi que sa clarinette d'aspiration pourront être montée sur un SKID déplaçable.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

4.2.2.6 Instrumentation, alarmes et coffret de pilotage

- Fourniture d'un niveau visible équipée d'une vanne d'isolement permettant de lire en direct le niveau réel dans la citerne.
- Fourniture de capteurs de niveau haut avec :
 - Deux seuils de détection : niveau haut et niveau très haut ;
 - Alarme sonore reportée au coffret de pilotage.
- Fourniture d'un capteur de niveau bas permettant de protéger les équipements de vidange contre un fonctionnement à sec. L'alarme associée devra être signalée par une alarme sonore au niveau du coffret de pilotage.
- Fourniture d'un coffret de pilotage permettant l'arrêt et la mise en marche MANU/AUTO de la pompe de relevage ainsi que de la pompe de brassage (marche MANU uniquement) :
 - Coffret porte obligatoire avec fermeture à clé unique
 - Classe étanchéité IP66
 - Equipé d'une prise femelle 380V IP66 pour l'alimentation des équipements
 - Appareillage de protection exclusivement : disjoncteur ou disjoncteur différentiel
 - Repérage des organes, des bornes et câbles (en accord avec la documentation des études d'exécution),
 - Etiquetage et inscription de repérage de l'enveloppe câbles (en accord avec la documentation des études d'exécution)
 - Schéma unifilaire à placer dans support sur face intérieur porte tableau ou gaine
 - Bouton d'arrêt d'urgence général sur le coffret :
 - Fonction : Déclenchement des disjoncteurs généraux permettant l'isolement électrique du bâtiment
 - De type à verrouillage et déverrouillage par clé
 - Identification claire de la fonction

4.2.2.7 Échantillonnage

- Mise en place d'une ligne d'échantillonnage au niveau de la purge, permettant le remplissage d'un bouteillon d'analyse.
- Cette ligne devra être équipée d'une vanne d'isolement.

4.2.2.8 Évolutivité du dispositif

- Le dispositif devra être conçu de manière à permettre l'ajout ultérieur de deux citernes supplémentaires.
- Les équipements devront notamment prévoir :
 - Des clarinettes de distribution au niveau du relevage et de la vidange adaptées,
 - Les piquages nécessaires pour l'extension du système.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

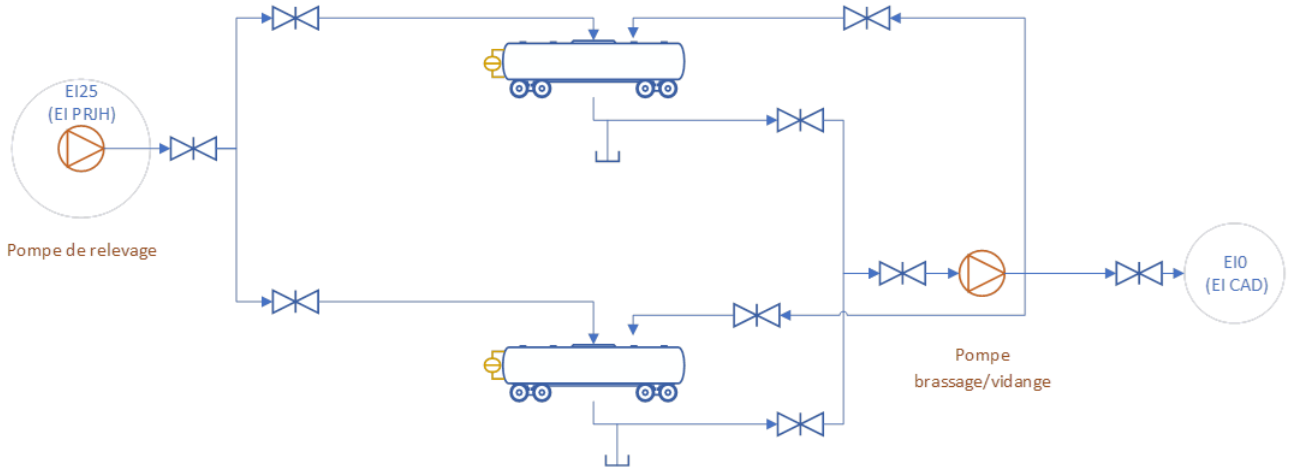
4.2.2.9 Vidange par camion de pompage

- Le système devra permettre, en cas d'impossibilité de rejet dans le réseau d'EI du centre (par exemple en cas d'analyses non conformes), la vidange ou le dépotage des citernes par un camion de pompage spécialisé.

4.2.2.10 Plans et Identification des matériels

Toutes les vannes et pompes devront être libellées et étiquetées. Les plans hydraulique et schéma électriques devront être fournis.

4.2.3 Schéma de principe



Le présent schéma représente les principaux équipements, par conséquent certaines vannes (prise d'échantillonnage, niveau visible, etc) peuvent être absentes.
Les mentions EI0 et EI25 font référence au plan d'EI en annexe 2.

4.2.4 Prestation à réaliser

Dans le cadre de ce contrat, les prestations à réaliser sont :

- Fourniture et livraison des équipements listés ci-dessus,
- Transport et livraison sur site,
- Montage et assemblage sur site,
- Essais et mise en service sur site.

4.3 PART ESTIMATIVE SUR DEVIS PREALABLE

Pour ces prestations complémentaires, un devis devra être établi préalablement à leur réalisation et validé par le CEA avant toute exécution.
Le montant cumulé des prestations réalisées au titre de cette part est plafonné à 10% du montant total HT de la part ferme et forfaitaire du marché.
Cette part est estimative et ne constitue pas un engagement de dépense du CEA.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

5 SPECIFICATIONS RELATIVES À LA PRESTATION

5.1 CONNAISSANCE DES LIEUX

Le soumissionnaire est tenu de participer à la visite de présentation avant de remettre son devis, il est de ce fait réputé avoir pris toutes dispositions pour avoir une parfaite connaissance du dossier de consultation.
Il ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des lieux ou de l'incompréhension de la demande pour ne pas exécuter l'ensemble des travaux nécessaires à une installation en parfait état de marche et conforme à la réglementation.

5.2 OBLIGATIONS DU TITULAIRE

D'une manière générale, le Titulaire doit respecter les contraintes suivantes :

- La prise en compte des Instructions Générales Chantier (IGC) et du Plan Général de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (PGCSPS) aux derniers indices ;
- La maîtrise des textes règlementaires et techniques liés au métier ;
- La prise en compte des documents mentionnés dans la LDA ;
- Les habilitations et certifications nécessaires à la prestation ;
- La réalisation des missions présentées dans ce cahier des charges ;
- Prise en compte permanente des évolutions de chantier :
 - Circulation des personnels
 - Zone d'exclusion
 - Balisage
 - …
- Le Titulaire ne doit pas endommager les bâtiments.

5.3 CO-ACTIVITE

Plusieurs entreprises interviennent sur le chantier RJH ce qui génère une forte coactivité notamment dans les zones de circulation. Le nombre d'accès aux bâtiments étant limité, des perturbations sont à prévoir pour la circulation des personnes et des matériels.

5.4 SECURITE

Le Titulaire doit prendre connaissance et appliquer l'ensemble des Instructions Générales de Chantier, et en particulier celles relatives à la sécurité (cf. « C - Instructions Générales et spécifiques de Chantier et PGCSPS » du tableau dans la LDA). Le Titulaire mettra en œuvre les moyens sécurités appropriées conformément à ces documents.

5.5 CONDITIONS D'INTERVENTION

Le Titulaire fait siennes des contraintes d'environnement liées à la présence d'autres corps d'état à proximité de ses travaux.
À la fin de chaque journée, le Titulaire veille au rangement de son poste de travail.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

À ce titre, il ne peut se prévaloir, auprès du CEA, d'indemnité de quelque ordre que ce soit, en cas de vol, ou détérioration de matériaux, matériel, équipement.
La gestion de la coactivité sera gérée par le CEA.

5.6 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

À la demande du CEA, le Titulaire peut être amené à réaliser tout ou partie de sa prestation en horaires spécifiques ou de nuit : 2x8, 3x8, samedi, dimanche et jours fériés.
Ces demandes parviendront au Titulaire avec deux semaines de préavis.

6 ORGANISATION ET CADRES ADMINITRATIF DU MARCHE

6.1 HABILITATION DES INTERVENANTS

Le personnel intervenant pour le compte du Titulaire doit être habilité aux types de travaux à réaliser ainsi qu'aux conditions d'intervention spécifiques telles que :

- Intervention à proximité d'installations sous tension ;

6.2 NON-CONFORMITE

Tout écart constaté par rapport aux prescriptions du présent cahier des charges et obligations de résultats listées ci-dessus donnera lieu à l'établissement d'une Fiche de Non-Conformité (FNC).

6.3 ORGANISATION ET SUIVI DES PRESTATIONS

6.3.1 Surveillance des prestations

Dans le cadre de la surveillance des prestations réalisées par ses Titulaires, le CEA se réserve la possibilité de réaliser des audits et des visites de sécurité pour s'assurer de la bonne application des dispositions mentionnées dans le CDC.

6.3.2 Le correspondant du titulaire

Le Titulaire désigne en début de marché, le correspondant, chargé des relations avec le CEA et ayant délégation écrite pour engager le Titulaire.
Ce correspondant assure l'encadrement du personnel du Titulaire. Il a la qualification, les connaissances et l'expérience requises, il a le pouvoir de sa direction d'engager la société sur les contraintes de résultats imposés par le présent CDC. Ce correspondant ou un remplaçant nommément désigné par avance, demeure l'interlocuteur unique du CEA, ce dernier agissant lui-même en tant que donneur d'ordre unique envers le Titulaire.

Le Titulaire doit se soumettre à tout contrôle, même inopiné (évaluation, audit, enquête, sondage, etc.) diligenté par CEA.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

6.3.3 Réunion d'enclenchement

Une réunion d'enclenchement du marché sera organisée par le CEA au maximum 15 jours ouvrés après la notification du marché, et préalablement à l'exécution des prestations pour :

- Formaliser la date de démarrage du contrat,
- Rappeler le planning et donner la date de fin de la prestation,
- Rappeler les objectifs et les obligations de résultats,
- Rappeler la charte sécurité du Projet RJH,
- Identifier l'organisation mise en place par les 2 parties
- Rappeler les jalons notamment concernant les délais de remise de la LDE et du PAQ
- Rappeler les jalons principaux et l'ensemble des réunions requérant la présence du Titulaire
- Vérifier les prérequis administratifs et techniques au début du contrat ;
- Rappeler les règles de fonctionnement du chantier (Règlement et Instructions Générales de Chantier) ;
- Préciser les conditions d'exécution du contrat (sécurité, environnement, …) ;

Le compte-rendu de cette réunion sera rédigé en séance par le CEA et diffusé au Titulaire au plus tard 10 jours après la tenue de la réunion.

6.3.4 Réunions de travail

6.3.4.1 Réunions hebdomadaires de suivi de la prestation

Une réunion hebdomadaire sera organisée à date fixe à définir à la réunion d'enclenchement.
Au cours de ces réunions seront évoqués les points suivants :

- La sécurité :
 - Les dates des prochaines réunion sécurité
 - Les points sécurité (par exemple : points sur les fiches d'observations, causerie)
- Le planning à 3 semaines (à fournir à l'OPC tous les mardis soir au plus tard)
- Les risques identifiés par le Titulaire, susceptibles de perturber le bon déroulement de la prestation et les propositions d'actions permettant la sécurisation des risques ;
- Les décisions proposées/prises ;
- La liste de toutes les demandes effectuées par mail et leur statut.

Le compte-rendu de ces réunions sera rédigé par le CEA et validé en séance. Il sera ensuite envoyé sous 5 jours ouvrés au Titulaire.

6.3.4.2 Réunions particulières

Des réunions particulières seront organisées autant que de nécessaire. Ces réunions pourront porter sur des questions d'ordres technique, de sécurité, etc.
Les points pouvant être abordés sont les suivants :

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

- Déroulement général de la prestation notamment sur les aspects liés à la sécurité avec l'intervention du QSHE ;
- Retour d'expérience des interventions et points d'amélioration identifiés ;
- L'avancement physique de la prestation avec un bilan des activités réalisées ;
- Les dispositions proposées pour traiter les sujets techniques difficiles s'il y a lieu ;
- L'état d'avancement des livrables ;
- Revue des FNC ;
- REX et Plan de progrès ;
- Les décisions proposées/prises ;

Le Titulaire y présentera le bilan des critères identifiés comme « critères de performance » dans le présent cahier des charges.
Le compte-rendu de ces réunions sera rédigé par le CEA et validé en séance. Il sera ensuite envoyé sous 5 jours ouvrés au Titulaire.

Le compte-rendu de ces réunions sera rédigé par l'initiateur de la réunion.

6.4 DOCUMENTS À PRODUIRE PAR LE TITULAIRE

6.4.1 Documents à produire à la suite de la réunion d'enclenchement des travaux

- J0 réunion d'enclenchement.
- J0+10 jours :
 - Les demandes de laisser passer pour le personnel dûment complété suivant les procédures applicables sur le site ;
 - La planification des visites de sécurité sur site pour le personnel.
- J0+15 jours :
 - Le PAQ de l'entreprise :
 - Organigramme opérationnel et encadrement ;
 - Procédures de contrôle interne applicables aux prestations ;
 - Les fiches d'habilitation du personnel ;
 - La Liste des Documents Applicables ;
 - Le plan de surveillance ;
 - L'organisation mise en place pour le suivi du planning chantier ;
 - Etc.
 - Le PPSPS dans le cadre du décret de 94 sur le chantier du RJH ;
 - Tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de la prestation (procédures d'essais validant les performances du système, FDS…).
- J0+21 jours :

Dossiers validés BPE des documents énumérés ci-dessus.

6.4.2 Documents à produire tout au long des travaux

- Les fiches techniques d'exécution et de contrôle cf. au plan qualité-validé ;
- La fiche sécurité précisant toute anomalie rencontrée en termes de sécurité ;

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

- Les fiches de non-conformités et les fiches correctives associées ;
- La mise à jour nécessaire des documents énumérés ci-dessus ;
- La mise à jour de la LDE à chaque évolution. Cette LDE devra être envoyé par mail au responsable du contrat CEA à minima 2 jours ouvrés avant chaque réunion mensuelle ;
- La mise à jour de la liste des FNC à chaque évolution. Cette liste devra être envoyé par mail au responsable du contrat CEA à minima 2 jours ouvrés avant chaque réunion mensuelle ;
- La mise à jour de la liste des sous-traitants à chaque évolution. Cette liste devra être envoyé par mail au responsable du contrat CEA à minima 2 jours ouvrés avant chaque réunion mensuelle ;
- Les documents sécurité et environnement (RHMO par exemple) ;
- Tous les documents nécessaires à la réalisation et à la traçabilité des prestations ;
- La fiche mensuelle d'activité des prestations complémentaires à fournir tous les 25 de chaque mois.

NB/ La fourniture de la fiche d'activité mensuelle conditionne la facturation mensuelle des prestations complémentaires.

6.4.3 Documents à produire à la clôture du marché

- Le dossier de fin de prestation à constituer au fil de l'eau, cf. aux documents énumérés ci-avant.
- DOE incluant notamment nomenclatures, schémas électriques, schémas de procédés hydrauliques, bilan de puissance électrique, attestation de conformité (électrique, CE, …) , plans de maintenance, comptes rendus d'essais, notice d'utilisation des équipements, documentation de mise en œuvre (notice d'exploitation, de fonctionnement, de montage et démontage, documentation d'entretien et de réparation documentation d'utilisation et de maintenance).

6.4.4 Nature des documents

Les documents écrits seront rédigés sur des logiciels de bureautique traditionnels de type EXCEL et WORD version 2021 fichiers xlsx et docx.
Les documents de planning sur MS PROJECT ou Excel.
Les documents seront diffusés par messagerie.

Les informations contenues dans ces documents ne peuvent être utilisées à des fins autres que l'exécution des travaux, objet du présent cahier des charges.

6.5 MOYENS A LA CHARGE DU TITULAIRE

6.5.1 Moyens de communication

- Téléphone mobile

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

- Messagerie électronique
- Courrier.

6.5.2 Les équipements nécessaires à l'exécution de ses prestations

- Les EPI (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants, lunettes, bouchons d'oreilles, oxygénomètre, lampe frontale ou lampe torche…) ;
- Les moyens permettant la mise en sécurité de l'aire de travail (balisage, signalétique…) ;
- Les moyens de transport et de manutention pour son matériel (véhicule, chariot de manutention, diable…) ;
- Les moyens de contrôle et les moyens d'entretien de ses matériels ;
- Les moyens d'accès légers (PIRL, échafaudage roulant…) ;
- Les moyens de gestion informatique, compatible avec les logiciels utilisés par le CEA (Excel, Word...) ;
- Liste non exhaustive.

6.5.3 Moyens mis à disposition par le CEA

- Parkings au niveau du poste de garde ou de la base vie du Titulaire ou sur chantier
- Des sanitaires « chantier » situés en périphérie des bâtiments du RJH,
- Un snack de chantier.
- L'accès des personnels par le chemin piéton et/ou un service de navette commune de puis le poste de garde de Bargette.

7 DUREE DU MARCHE

La réunion d'enclenchement sera programmée dans les 15 jours suivant la notification du marché

Le titulaire devra être en mesure de fournir, installer et mettre en service l'ensemble du dispositif dans un délai maximal de 8 semaines à compter de la réunion d'enclenchement.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

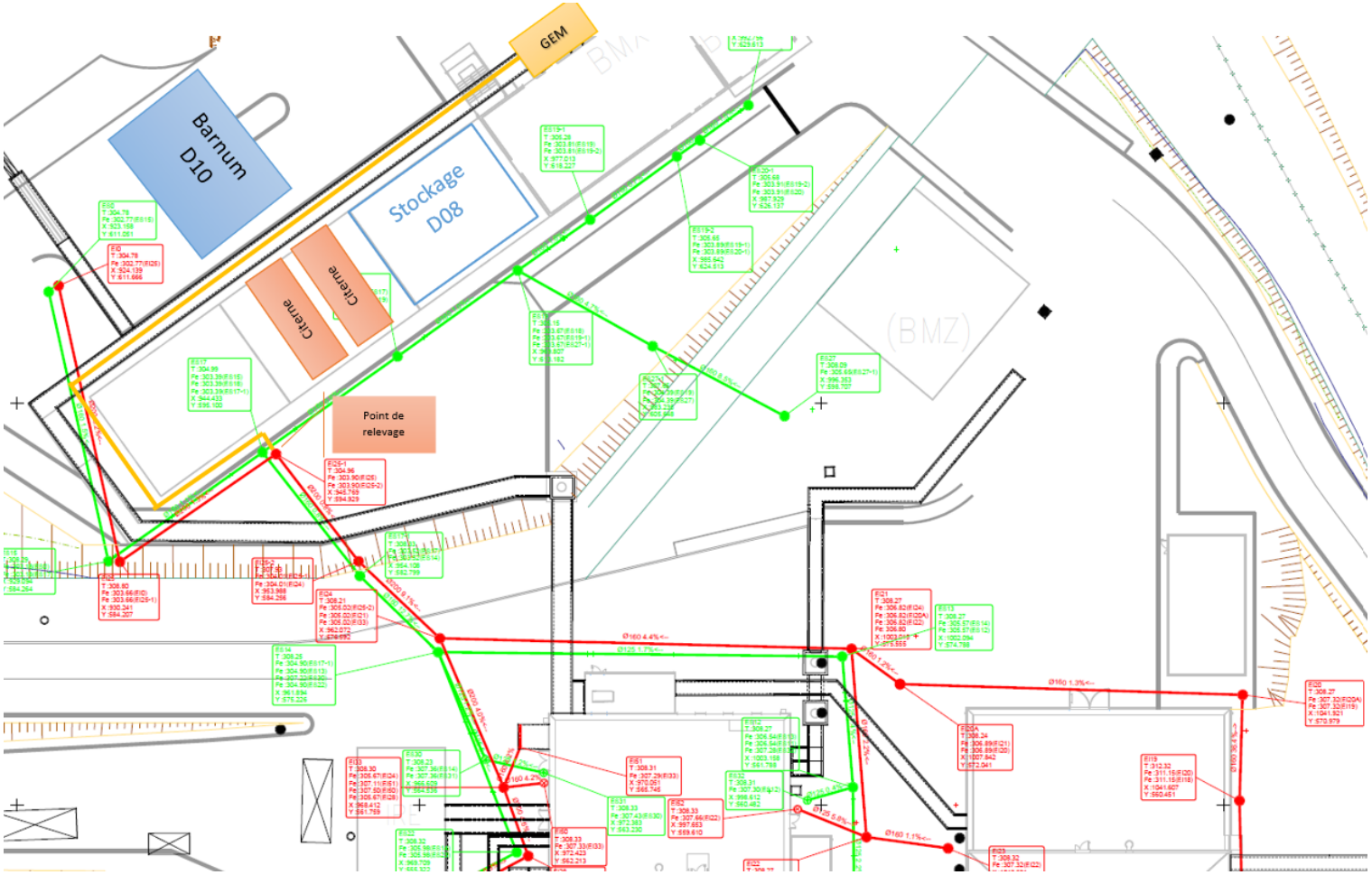
8 ANNEXE 1 : EXEMPLE DE MODELE DE CAPACITE



Cette illustration est fournie uniquement à titre d'information et n'a pas de caractère contractuel.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

9 ANNEXE 2 : EMPLACEMENT PREVISIONNEL DES CAPACITES



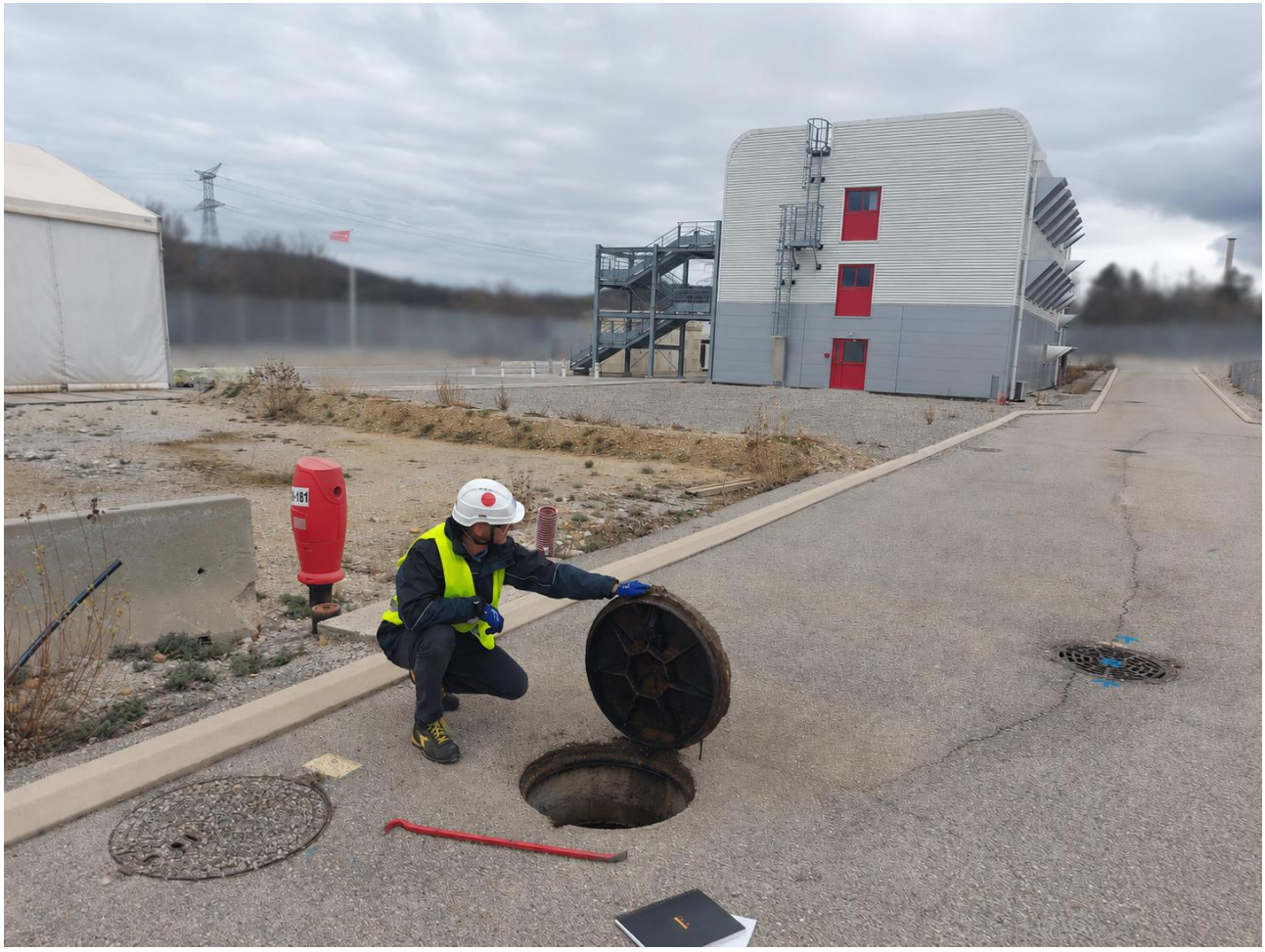
DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

10 ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES CHIMIQUES D'ENTREE DANS LA STEP EI CADARACHE

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) ou unité de pH en moyenne journalière
PH	5,5 - 9
Matières en suspension (MES)	70
Demande chimioue en oxvgène (DCO)	120
Demande biologique en oxygène à 5 iours (DBO5)	50
Azote global	50
Phosphore total	20
Cyanures	0,1
Chrome hexavalent et composés (en Cr)	0,1
Plomb et composés (en Pb)	0,3
Cuivre et composés (en Cu)	0,2
Chrome et composés (en Cr)	0,2
Nickel et composés (en Ni)	0,4
Zinc et composés (en Zn)	2
Manganèse et composés (en Mn)	0,2
Etain et composés (en Sn)	0,2
Fer et composés (en Fe)	2,5
Aluminium et composés (en Al)	2,5
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	0,7
Hydrocarbures totaux	5
Fluorures et composés (en F)	3
Mercure (Hg)	0,04
Cadmium (Cd)	0,2
Arsenic (As)	0,05
Sulfates	700
Chlorures	200
Bore	0,5

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A

11 ANNEXE 4 : EI25



DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur
Modèle STB / CDC Diffusion Limitée (DL) – Maj 07/02/2025 – DOC-0009486_A